



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

L'an deux mil treize et le vingt- quatre mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur **LAMBERT Jean Baptiste**, Maire.

**PRESENTS** : BERARD Jean, HARGAIN Théodore, COSCARAT Jean Michel, HARISTOY Marie Agnès, SAGARDIA Léon, BRUTHE Jean Bernard, ARRACHEA Paul, LAPEYRADE Jean Claude, GAICOTCHEA Marie Georgette, ERRAMOUSPÉ Peio, LANDACHOCO Jean Léon, ERRECA Antoinette, MENDIBIL Dominique et TITLI Laszlo,

**ABSENTS** : ETCHEVERRY Jean Claude, ELGORRIAGUE Daniel, JAURETCHE Patrick

**ABSENTS EXCUSES** : MIURA Pierre

**PROCURATIONS** : MIURA Pierre à LAMBERT Jean Baptiste

Secrétaire de séance : Dominique MENDIBIL

Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 19/ En exercice : 19/ Ont pris part à la délibération : 16

Vote pour : 16 Vote contre : 0 Abstentions : /

**Convocation**: 17 /05/2013 . **Affichage** : 17 /05/2013. **Publication** : 31 /05/2013 . **Envoi sous-préfecture** : 31 /05/2013

\*\*\*\*\*

### TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2013 NOMENCLATURE 1.1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser d'importants travaux d'enrobés sur la voirie communale, Un avis public à la concurrence a été réalisé et deux entreprises ont présenté des offres.

M. le Maire donne lecture des deux offres et propose au Conseil Municipal de procéder au choix de l'entreprise qui réalisera les travaux.

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise Carrières et Travaux de Navarre 64220 Bustince-Iriberry pour le montant de **143 652.50 € HT**
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2013 opération 114 article 2151
- **CHARGE** M le Maire de toutes les démarches nécessaires à ce projet.

\*\*\*\*\*

### RESTAURATION DU RETABLE DE L'ÉGLISE- 2° tranche NOMENCLATURE 1.1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 septembre 2011, il a été décidé de procéder à la restauration de l'ensemble du mobilier du chœur de l'église. Les travaux comporteront plusieurs tranches.

M. le Maire précise que les travaux correspondant à la première tranche sont pratiquement achevés. Le montant des travaux de la seconde tranche s'élève à un montant de 54 302 € HT. De plus, il donne lecture du devis de l'Entreprise AYÇAGUER correspondant à la location d'un échafaudage, d'un montant de 3720 € HT.

M. le Maire informe, que de ce fait, le coût de la seconde tranche, avec la location de l'échafaudage et le traitement anti termites s'élèvera à **65 166.34 € HT**

Ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'Etat, correspondant à 50 % du montant de la dépense et sont inscrits au budget principal 2013 opération 146 "Aménagement du chœur de l'église".

Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés
- **ACCEPTE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Montant des travaux HT   | 54 302.00 € HT |
| Traitement Anti termites | 7 144.34 € HT  |
| Echafaudage              | 3 720.00 € HT  |

**TOTAL** **65 166.34 € HT**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :  
65 166.34 € HT soit 77 938.94 € TTC

|   |             |
|---|-------------|
| - Participation de l'Etat                   | 32 583.17 € |
| - Participation de la Commune y compris TVA | 45 355.77 € |

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2013 opération 146 article 21311 et que la participation de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants relatifs à ce marché
- **CHARGE** M le Maire de toutes les demandes de subvention nécessaires à ce projet.

\*\*\*\*\*

#### **TRAVAUX DE FAUCHAGE NOMENCLATURE 1.1**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser le fauchage des 80 km de voirie communale. Un avis public à la concurrence a été réalisé et une entreprise a présenté une offre.

M. le Maire donne lecture du devis de l'entreprise HARGAIN d'un montant de **13 120 € HT**.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise pour le montant de **13 120 € HT**
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2013 opération 114 article 2151
- **CHARGE** M le Maire de toutes les démarches nécessaires à ce projet.

\*\*\*\*\*

#### **RENFORCEMENT ET CHARTEA NOMENCLATURE 8.4**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de renforcement BT du poste n° 9 " Garatia" suite à la réclamation de M. Arambel sont estimés à 33 748.58 €.

Ces travaux bénéficient d'un financement intégral de la part du SDEPA. Seuls les frais de gestion (d'un montant de 5% du montant HT des travaux) restent à la charge de la Commune, soit un montant prévisionnel de 1 282.63 €.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**ACCEPTE** le coût des frais de gestion dont le montant prévisionnel s'élève à **1 282.63 €**